

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2017

Aujourd'hui vingt et un mars deux mille dix sept, le conseil municipal a été convoqué pour le lundi 27 mars 2017, à 19 heures 30, en session ordinaire.

Ordre du jour :

- 1°) - Approbation du compte-rendu du dernier Conseil Municipal
 - 2°) - Budget primitif 2017 - Commune - Service des eaux
 - 3°) - Vote des taux d'imposition
 - 4°) - Subventions aux associations 2017
 - 5°) - Subvention 2017 au C.C.A.S.
 - 6°) - Conventions avec l'O.M.E.P.S.
 - 7°) - Participation de la commune au Syndicat Mixte du Saut du Tarn
 - 8°) - Création d'une autorisation de programme et de crédits de paiements pour la construction d'un outil mutualisé de production d'eau potable
 - 9°) - Création d'une autorisation de programme et de crédits de paiements pour la construction d'un espace culturel, évènementiel et associatif
 - 10°) - Régime indemnitaire
 - 11°) - Prime du personnel communal
 - 12°) - Tableau des effectifs
 - 13°) - Montant des concours donnés à titre gratuit à l'association des Francas pour 2016
 - 14°) - S.C.O.T.
 - 15°) - Achat et vente tondeuse autoportée
 - 16°) - Groupement de commandes pour l'acquisition de papier
 - 17°) - Indemnité de fonction du Maire et des adjoints
 - 18°) - Redevance antenne relais église St Georges
 - 19°) - Mise en indivision du terrain de Caussels
- Questions diverses

L'an deux mille dix sept et le vingt sept mars à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

Présents : Mr RAYNAUD, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mmes VILLENEUVE, TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE, Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mrs GALINIE, PEYRONIE.

Absents : Mr LE ROCH procuration à Mr GRIALOU
 Mr SOULA procuration à Mr LEFERT
 Mme PESA procuration à Mr GUIRAUD
 Mmes ANGLES procuration à Mr FABRE
 Mrs KOWALCZYK procuration à Mr DE GUALY
 Mme THUEL procuration à Mr GALINIE
 Mme PELLEGRINI procuration à Mr PEYRONIE
 Mr BARDY.

Secrétaire : Mr MARTY.

Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour.

Monsieur De Gualy intervient immédiatement et regrette que, vu la tenue à ce même moment du Conseil Communautaire, Monsieur le Maire n'ait pas pu déplacer au moins d'une heure la tenue de ce Conseil Municipal afin que Madame Thuel puisse assister à la majeure partie de cette réunion.

Monsieur le Maire va répéter ce qu'il a déjà dit, s'il y en a qui l'ignorent encore, bien qu'il en doute.

Il s'était organisé, comme beaucoup de ses collègues, pour réserver à l'agglo la soirée du mardi puisqu'elle était consacrée au Bureau ou au Conseil Communautaire. Le président de l'agglo devenant sénateur a demandé une modification sur le jeudi, perturbant l'emploi du temps de beaucoup.

Concernant le conseil municipal de ce soir, il avait été programmé par la majorité de longue date et Monsieur le Maire s'était bien renseigné au niveau de l'agglo afin qu'il n'y ait rien ce jour-là. Confiant d'une part car il n'y a jamais de Conseil Communautaire le lundi et parce que le dernier Bureau Communautaire avait bien confirmé que le

Conseil Communautaire se tiendrait le jeudi 23, lorsqu'un mail est arrivé soudainement et a informé que le Conseil Communautaire se tiendrait le lundi 27.

Monsieur le Maire accepte ces changements permanents afin de s'adapter à l'agglo, qui devrait tout de même tenir compte du fonctionnement des Mairies qui ont l'impératif de voter le budget d'ici la fin du mois. De plus, les élus étaient indisponibles les autres soirs de la semaine y compris ce soir pour certains.

Concernant Madame Thuel, s'il trouve son absence regrettable, certains élus présents ont quitté le Conseil Communautaire de ce soir. Même s'il ne nie pas son importance, l'ordre du jour a déjà été vu lors des deux derniers Bureaux Communautaires auxquels assistait Madame Thuel.

De plus, lors du dernier Conseil Communautaire où était voté le budget, et Monsieur le Maire ne remet rien en cause, Madame Thuel était absente. Il estime qu'il ne faut pas donner une importance démesurée au Conseil Communautaire, et laisse chacun libre de ses priorités lorsqu'on vote le budget de la commune.

Il espère avoir répondu Monsieur De Gualy

Il donne ensuite la liste des procurations.

Le dernier Conseil Municipal ayant été relativement rapproché, le compte rendu n'a pas encore été fait. Son approbation sera actée lors du prochain Conseil Municipal.

Il donne lecture de la décision n° 7 concernant la conclusion d'un contrat de maîtrise d'œuvre pour la création d'un espace culturel, évènementiel et associatif à Saint-Juéry, avec la Selarl Rinaldi & Levade, architectes. Il rappelle que ces documents sont consultables à la Direction Générale des Services.

On passe ensuite à l'ordre du jour. Monsieur le Maire donne la parole à Delphine Maillet Rigolet pour le budget.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE - n° 17/20

Service : Finances locales – Budget primitif

Madame Maillet Rigolet a souhaité ce budget visuel et "ludique", plutôt qu'une présentation pleine de tableaux et de chiffres.

Les différents chapitres vont être représentés par beaucoup de graphiques et d'histogrammes. Elle espère ne pas perdre ses interlocuteurs pendant ses explications et les invite à l'interrompre si nécessaire.

La première partie rappellera les orientations budgétaires 2017 et reprendra les points évoqués lors du précédent Conseil Municipal : le ralentissement de l'économie mondiale, la croissance qui a du mal à repartir en France, la baisse des déficits publics qui repose en grande partie sur un effort des administrations publiques locales, une inflation estimée à + 0,8 % en 2017, une revalorisation forfaitaire particulièrement faible des bases d'imposition limitée à + 0,4 % (+ 1 % d'habitude).

Une revalorisation du F.P.I.C. qui sera impactée par la nouvelle carte intercommunale. Ressources qui sera amenée à disparaître petit à petit. Une baisse des dotations de l'Etat qui se poursuit.

Madame Maillet Rigolet débute par le rappel de l'affectation du résultat de clôture qui se situe à environ 1 800 000 € et sera reporté au B.P. 2017.

Le budget de la ville représente un total d'environ 9 160 000 euros et se divise en deux sections, le fonctionnement pour 7 040 000 euros et les investissements pour 2 120 000 €. Les recettes réelles de fonctionnement avoisinent les 5 210 000 euros, auxquelles on ajoute l'excédent de fonctionnement reporté pour 1 830 000 €. Au niveau du fonctionnement, les dépenses réelles ont été estimées à 5 490 000 €. Le reste représente une dépense d'ordre de fonctionnement de 1 550 000 €.

Au niveau des **recettes d'investissement**, les opérations d'ordre s'équilibrent des deux côtés. Les recettes réelles d'investissement comprennent principalement la récupération de la T.V.A. et la taxe locale d'équipement.

On constate également une petite recette concernant le remboursement de la dette "voirie" lors du transfert de la compétence à l'agglo, car l'emprunt correspondant a aussi été transféré à l'agglo.

Concernant les dépenses d'investissement, le capital de la dette doit être remboursé pour 400 000 €, les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 1 500 000 €, y compris l'amortissement de l'équipement pour environ 20 000 €.

L'explication détaillée de Delphine Maillet Rigolet concernera surtout les **dépenses et les recettes réelles de fonctionnement**.

Elle relève le caractère compliqué pour la diminution des dépenses, même si les efforts se poursuivent.

Trois histogrammes présentent un budget prévisionnel 2017 plus contraint que celui de 2016 mais supérieur au réalisé du fait des dépenses que la commune ne peut maîtriser, comme les charges à caractère général pour 1 032 000 € (977 000 € en 2016).

L'explication est notamment une hausse des tarifs des fluides (gaz, eau, électricité...) mais aussi alimentation, fournitures, transport, entretien de bâtiments etc...

La plus grosse part va aux services généraux 361 000 €, 222 000 € pour l'enseignement et la formation, qui comprend aussi bien la fourniture que les transport pour les écoles, 97 000 € pour la culture, 129 000 € en sport et jeunesse, 48 000 € d'interventions sociales, 71 000 € pour les familles, 7 000 € pour le logement, 95 000 € pour les aménagements et services urbains, environnement.

Delphine Maillet Rigolet précise qu'il s'agit là d'avoir une autre vision de ces dépenses à caractère général plutôt que de donner des montants pour les différents postes.

Pour ce qui est des ressources humaines, le budget 2017 s'établit à 2 714 900 € contre 2 602 002 validés au compte administratif 2016.

Cette forte évolution est essentiellement due à des mesures réglementaires sur lesquelles la commune n'a pas vraiment d'influence : l'augmentation du SMIC pour 2 000 €, l'augmentation du point d'indice pour 20 500 €, la refonte des grilles des personnels de catégorie A et C pour 23 000 € et l'effet du glissement vieille technicité pour 34 000 €.

Dans cette hausse, s'ajoute le transfert du poste d'animation de l'O.M.E.P.S. qui a eu lieu au 1^{er} janvier 2017. La subvention versée sera donc réduite d'un montant équivalent au coût du poste transféré.

Concernant les dépenses du personnel transféré, Delphine Maillet Rigolet rappelle que la commune a adhéré au service commun ressources humaines au 1^{er} mai 2016. C'est pourquoi le budget primitif 2017 s'élève 283 000 €. L'augmentation correspond au montant du versement pour une année pleine et au rattrapage de 2016, qui ne se reproduira pas en 2018.

Pour ce qui est des dépenses correspondant aux subventions, elles s'élèvent à environ 805 000 € en 2017 contre 809 000 en 2016. Les principaux changements de ce chapitre correspondent à la subvention du C.C.A.S. qui a été augmentée pour l'équilibre de ce budget, suite à une mobilisation du fonds de roulement. La subvention sera donc de 40 000 € cette année au lieu des 25 000 l'an passé.

Les subventions aux associations ont diminué principalement en raison de l'intégration du salarié de l'O.M.E.P.S. dans les effectifs de la commune.

Les recettes fiscales constituent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement et représentent environ 3 000 000 d'euros. Ce chiffre évoluera un peu par rapport à 2016 à cause de la faible revalorisation des bases.

Delphine Maillet Rigolet rappelle la poursuite de la baisse de la D.G.F. qui devrait se réduire en 2017 de 49 000 euros et s'élèverait à 821 000 € en 2017 contre 870 000 € en 2016.

Elle commente des histogrammes qui récapitulent les baisses de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation de 2011 à 2017.

Concernant le F.P.I.C., l'agglomération a perçu au total 2 193 718 €. Cette ressource non pérenne, est fonction de la nouvelle carte intercommunale qui va se dessiner à l'avenir. Pour tenir compte de cette évolution, la loi de finance de 2017 prévoit d'appliquer aux territoires qui perdront leur éligibilité en 2017 une garantie dégressive. Ainsi, la commune percevrait en 2017 90 % du montant de 2016, 75 % en 2018 et 50 % en 2019. Ce qui représente 87 000 € pour la commune en 2017.

Delphine Maillet Rigolet poursuit avec les autres recettes réelles de fonctionnement, comme les produits des services, les autres recettes fiscales, autres subventions et participation, les produits divers de gestion courante (dont 32 000 € de loyer versé par la C.2.A.), les produits financiers et exceptionnels : pour 2017 25 000 € ont été versé par les assurances pour le sinistre de la crèche.

Personne ne désirant d'explications plus précises, Delphine Maillet Rigolet continue avec le financement des investissements.

Les dépenses d'investissement prévues au budget primitif 2017 seront autofinancées, aucun recours à l'emprunt n'est prévu. Les prévisions de ces dépenses s'élève à 1 306 000 €. A ces opérations s'ajoutent des dépenses imprévues à hauteur de 109 000 € et les reports de l'exercice 2016 pour 79 000 €.

Delphine Maillet Rigolet présente un tableau et signale qu'elle laissera la parole à ses collègues afin qu'ils puissent présenter et détailler, chacun pour sa délégation, les montants dans les différents chapitres, afin de se rendre compte, de façon plus concrète la destination de ces investissements.

- Emilie Raynal prend la parole pour ce qui concerne les écoles, la crèche, la cuisine, mais aussi ce qui est service technique, administration, culture et communication. Elle précise que des investissements ont été fait au niveau des vidéos projecteurs interactifs des écoles Marie Curie et René Rouquier, et, dans ce cadre là et par rapport au déploiement de la fibre optique sur la commune, l'école Marie Curie a été équipée l'an dernier, et l'école René Rouquier le sera cette année pour un budget de 7 000 €.

La troisième tranche de travaux des menuiseries de René Rouquier va être achevée pour 53 000 €. Les jeux de l'école René Rouquier vont être remplacés pour 8 000 €. Afin de permettre une meilleure ventilation et d'avoir des

relevés d'oxyde de carbone conformes à la réglementation, une VMC sera installée dans le dortoir de l'école Louis Paulin pour 1 000 €. 1 500 € sont prévus pour changer les vélos des maternelles.

Le changement des programmes scolaires nécessite l'achat de livres pour 6 000 €. En accord avec les enseignants, il a été fait le choix de renouveler certaines tranches car l'ensemble des manuels représenterait un budget trop important. Le brûleur du piano de la cuisine centrale n'étant plus conforme et l'agrément n'étant plus possible, il y a eu obligation de changer le piano, âgé de 25 ans, pour un montant de 32 000 €. Un congélateur tombé en panne a été remplacé pour 500 €. Pour ce qui est du déploiement sur l'ensemble des bâtiments scolaires et extrascolaires du service sécurité, alerte intrusion et attentat, l'achat de visiophones a été nécessaire pour 24 000 €, en même temps qu'une paroi de séparation entre la maternelle et l'élémentaire Marie Curie. La mise en œuvre d'un logiciel enfance pour 18 000 €. L'objectif étant d'harmoniser la pratique d'un portail famille afin de permettre et de proposer des services à distance pour la petite enfance, l'enfance jeunesse, les services scolaire et périscolaire et la restauration. Cela concerne également la gestion des réservations, la modification et la notification des informations des familles en accord avec les différents services, que ce soit le multi accueil, les francas, le service jeunesse ou cantine. Cet énorme travail, qui comprendra aussi le dossier unique, va être mis en œuvre tout au long de l'année 2017 avec pour objectif la rentrée 2018.

- Michel Marty prend la parole à son tour pour parler de l'investissement sur les bâtiments communaux et les projets à venir, notamment celui de la gare qui sera budgétisé sur 2017 – 2018 et 2019. Il a été décidé de transférer les archives vers les ateliers municipaux, notamment pour des problèmes de sécurisation. Le montant s'élève à 10 000 €. 10 caveaux-urne vont être ajoutés au cimetière de Saint-Juéry-le Haut pour 3 000 €. Concernant le réseau pluvial, une liaison va être réalisée entre le centre Victor Hugo et le chemin de Cambon. En principe, à l'emplacement du terrain vague actuel, une Maison de Médecins devrait s'installer dès que le permis de construire sera déposé. Cette liaison permettra de favoriser le passage des enfants de Marie Curie vers les Francas. Ils empruntent pour l'instant la côte des Brus. La rénovation du centre ville va continuer sur la rue Henri Massol et la rue Tellier, avec l'assainissement et le pluvial d'ici la fin de l'année pour un montant de 120 000 €. Quant aux installations sportives 80 000 € d'investissement sont prévus, dont la rénovation du terrain de tennis pour 75 000 €. La piscine de rivière des Avalats, dont le succès a dépassé les limites de l'agglomération, va être aménagée par un bassin pour les tout petits pour 15 000 €. Pour ce qui est des services techniques, administration, culture et communication, le montant de divers achats : tondeuse, véhicule, matériel informatique et logiciels s'élève à 80 000 €. L'enfouissement des lignes électriques, rue des Marguerites, des Œillets, des Pivoines s'élève à 60 000 €. Les candélabres de ces rues vont être remplacés. Des têtes de candélabres vont être remplacées par des Led également dans le quartier de la rue Armstrong. Le projet de la place Emile Albet pour 300 000 €. L'acquisition de l'ancienne gendarmerie pour 187 745 € et le projet gare pour sa première phase pour environ 305 000 €. Monsieur Marty relève le montant important des investissements pour 1 300 000 €. Il relève également l'investissement de la commune au niveau des quartiers.

Delphine Maillot Rigolet reprend la parole et conclut la présentation du budget mairie en précisant que, comme les deux précédents budgets, le B.P. 2017 est marqué par des contraintes extérieures assez pénalisantes, notamment la baisse de la D.G.F. de 47 000 €, la fragile éligibilité au F.P.I.C., et l'augmentations des charges de personnel subies.

La faible revalorisation des bases d'imposition de + 0,4 % pour une inflation anticipée à 0,8 % oblige à une augmentation des taux supérieurs à celle constatée les années précédentes. Cependant ce B.P. permet de conserver un autofinancement suffisant pour engager les projets phares de la mandature : espace culturel, événementiel et associatif, place Emile Albet et station de production d'eau potable tout en gardant une enveloppe suffisante pour ce qui est des installations existantes aujourd'hui.

DELIBERATION

Marc Galinié demande la parole pour parler de la revalorisation des bases. Il estime que cette augmentation de 0,4 %, présentée ainsi, laisse à penser que cette hausse est minime. Elle est directement dépendante de plusieurs critères tels l'inflation et l'évolution des taux qui n'ont jamais été aussi bas. Cette hausse, imposée, certes, représente une charge pour les administrés certes utile pour équilibrer le budget mais difficilement compatible avec une fiscalité stable.

Il pense qu'y appliquer une hausse de 1,9 % ne fait qu'augmenter cette pression fiscale que chaque St-Juérien devra assumer.

Delphine Maillot Rigolet a bien entendu l'intervention de Monsieur Galinié. Elle précise qu'il faut d'abord parler du budget de l'eau et qu'interviendra ensuite la discussion sur les taux d'imposition, où seront détaillées plusieurs hypothèses avec et sans augmentation, ainsi qu'une idée de ce que cela peut représenter pour un ménage moyen.

Monsieur le Maire ajoute qu'il interviendra également pour expliquer à Monsieur Galinié quelles sont les difficultés des collectivités d'avoir un budget équilibré comme il l'est aujourd'hui. Il lui rappellera également les investissements prévus et pour lesquels son groupe lui a reproché régulièrement le manque d'ambition. Il précise que l'ambition est bien là, et qu'elle était prévue dans son programme. Il pense qu'il ne reste à Monsieur Galinié que cet argument et trouve bien facile de parler de pression fiscale sur les saint-juériens.

BUDGET PRIMITIF 2017 – Service des eaux - n° 17/21

Service : Finances locales – Budget primitif

Delphine Maillet Rigolet rappelle le résultat global de clôture voté lors de la séance précédente pour 244 000 euros et qui va se reporter comme une recette au moment de l'équilibre du budget.

Le budget de l'eau s'équilibre donc à 1 611 000 € : 1 024 000 € en fonctionnement pour 587 000 € en investissement.

La section de fonctionnement ne présentant pas de changement par rapport aux années précédentes, ce sont les 448 000 € de dépenses réelles d'investissement qui vont être détaillés ce soir.

Concernant les investissements programmés en 2017, Delphine Maillet Rigolet énumère le projet de stationnement de production d'eau potable avec Albi, Arthès et Lescure. Une autorisation de programme va être mise au vote un peu plus tard pour un montant de 1 743 480 € H.T. Sur ce montant total, le coût net pour la commune serait de 1 220 436 € grâce à une subvention de l'Agence de l'Eau de 523 044 €. 190 000 € (représentant le montant maximum), seront inscrit au budget primitif 2017 afin d'être mandatés en 2017 ; 750 ml de réseaux vont être renouvelés pour un montant de 250 000 €. Le report de l'exercice 2016 s'élève à 7 992,68 €. On arrive ainsi aux 448 000 € précédemment annoncés.

DELIBERATION

Monsieur De Gualy précise que, de la même manière que son groupe avait voté contre les tarifs de l'eau lors du Conseil Municipal précédent, très logiquement, et comme l'année dernière, son groupe vote contre le budget de l'eau aujourd'hui.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 - n° 17/22

Service : Finances locales – Vote des taux de fiscalité locale

Delphine Maillet Rigolet reprend la parole et informe qu'avec l'évolution des bases d'imposition de 0,4 % au niveau de cette revalorisation forfaitaire, cela ne représenterait que 10 000 € supplémentaires sur 2017. Au niveau de l'évolution physique des bases, donc de tout ce qui est construction nouvelle ou addition de construction, cela représenterait 7 000 € environ. Ces 17 000 € de hausse, sans hausse des taux, constituent vraiment une "petite somme" comparée à ce qui a été évoqué tout à l'heure sur la baisse des recettes, D.G.F. 50 000 €... hausses conséquentes au niveau des charges salariales...

Avec des bases dynamiques et des revalorisations de l'ordre de 1 %, on arrive à un produit supplémentaire d'une année sur l'autre équivalent à environ 50 000 euros. Avec l'évolution des taux de 1,9 %, cela donne une recette supplémentaire globale de l'ordre de 67 000 €. Delphine Maillet Rigolet annonce qu'une estimation a été faite sur un ménage moyen saint-juériens, et, augmenter ces taux de 1,9 %, au niveau de la taxe d'habitation pour une personne seule représente 5 € pour ce qui est la part saint-juérienne. Pour un foyer avec 2 personnes à charges, environ 3,5 €. Au niveau du foncier bâti, pour ceux qui ont la chance d'être propriétaires, cela représente pour un ménage moyen une hausse de 6,5 €.

Delphine Maillet Rigolet reconnaît parfaitement que lorsqu'on regarde sa feuille d'imposition, il faut rajouter la part Département, et Agglo pour ce qui est du foncier bâti et qui correspond aux déchets ménagers.

Monsieur le Maire reprend la somme de 3,5 € d'augmentation par an. Il reconnaît certes l'augmentation, mais pense exagérée l'expression qu'on écrase les saint-juériens.

Il rajoute que concevoir un budget pour la commune, comme dans un ménage, c'est faire des choix. Il aurait pu être décidé, c'est sûr, de ne pas augmenter les taux d'imposition, comme cela s'est vu dans d'autres communes. Sauf qu'elles ont aussi, par la même occasion, baissé de 20 à 30 % les subventions accordées aux associations.

Monsieur le Maire pense que si, par exemple, on avait baissé la subvention de 30 % de l'Entente Saint-Juéry Pétanque, Monsieur Galinié, avec sa casquette de cette association, l'aurait reproché.

Monsieur Galinié répond que ça n'est pas le bon exemple car l'Entente ne reçoit pas de subvention de la Mairie.

Delphine Maillet Rigolet confirme qu'une subvention exceptionnelle est versée pour le festival à pétanque. Il s'agit d'un montant de 2 250 euros qui représente une subvention exceptionnelle maintenue d'une année sur l'autre

Monsieur Galinié assure que cette subvention est reversée par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et non par la Mairie.

Delphine Maillet Rigolet rétorque que cette subvention est bien municipale comme il va pouvoir le constater lors de la prochaine délibération.

Monsieur le Maire poursuit son explication. Il répète qu'il a fallu faire des choix et qu'effectivement, la commune aurait pu décider de ne pas augmenter la fiscalité et diminuer les aides aux associations. Sauf qu'il estime, et chacun ici ce soir le sait et fait plus ou moins partie du monde associatif, que les associations sont très importantes dans la vie d'une commune. Il est bien conscient que les choix qui ont été fait ne satisferont pas tout le monde, et certains effectivement, vont se retrouver avec une augmentation de 3,50 € par an. Monsieur le Maire trouve cette situation regrettable et estime que s'il y avait moins de contraintes financières, il en irait autrement. Il rajoute que si le groupe de l'opposition avait un représentant à la commission des finances, comme ça a été le cas, il s'apercevrait des difficultés qu'il y a et à établir et à équilibrer un budget.

Delphine Maillet Rigolet acquiesce.

Monsieur De Gualy intervient pour dénoncer un document écrit par Monsieur le Maire et daté du 20 mars 2014, lors de sa campagne électorale lorsqu'il proclamait haut et fort sa volonté de marquer une " rupture franche " avec l'équipe sortante et d'engager la municipalité vers une stabilité fiscale.

Il fait la déclaration suivante :

"Force est de constater que, pour la troisième année consécutive, nous sommes loin du compte :

- 2015 : les taux d'imposition augmentent de 0,9 %. Ajouté à la révision des bases, cela représente une majoration totale de 1,8 % pour les saint-juériens.*
- 2016 : les taux augmentent à nouveau de 1 %. Avec la révision des bases, les contribuables encaissent une nouvelle majoration de 1,9 %*
- 2017 : Alors que l'on pouvait s'attendre à un répit, c'est une nouvelle et forte hausse qui concerne les saint-juériens avec des taux en hausse de 1,9 % qui, cumulée avec la révision des bases, représente une majoration de 2,3 %*

Ainsi, le contribuable saint-juérien qui payait 1 000 € en 2014 va payer 1 061,12 € en 2017.

Cela alors que nombre de nos concitoyens se débattent dans des difficultés budgétaires croissantes avec l'augmentation en série des dépenses contraintes (eau, énergie, complémentaires santé, assurances de toutes sortes, tarifs bancaires, postaux ...) pendant que leurs revenus stagnent.

Cela alors que de nombreuses communes et intercommunalités – dont la C2A - parviennent à stabiliser les taux d'imposition depuis plusieurs années.

Vous nous rétorquerez que votre municipalité a réalisé des efforts de maîtrise des dépenses, qu'elle est dans l'obligation d'appliquer les mesures salariales, qu'elle doit réparer les dégâts du vandalisme sur les bâtiments communaux... mais c'est peu ou prou le lot de toutes les collectivités.

Tout se passe en fait comme si votre municipalité acceptait que la principale variable d'ajustement budgétaire soit l'évolution des taux de fiscalité. Mais ce serait là une solution de facilité qui entraînerait la commune dans une spirale où l'équilibre du budget dépendrait chaque année d'un nouvel effort fiscal jusqu'à saturation...

Nous pensons qu'il existe encore des marges significatives en matière de maîtrise des charges :

- à très court terme : en balayant chaque poste du budget de fonctionnement, y compris l'enveloppe des indemnités servies aux élus, pour laquelle une augmentation est proposée en 2017*
- à moyen terme : en poursuivant sans relâche les coopérations intercommunales, y compris en envisageant dès maintenant des fusions de communes.*

Pour cet ensemble de raisons, notre groupe ne votera pas le budget présenté."

Monsieur le Maire remercie Monsieur De Gualy pour cette leçon de démagogie. Il lui rappelle que lorsqu'il parle d'investissement, il s'agit de grands projets ; en 2013, l'équipe en place a investi dans les écoles publique de Saint-Juéry 13 609 €. Cette année, le montant s'élève à 151 000 €, si cela a été fait, c'est qu'il y avait un déficit dans les écoles à tous les niveaux, entretien des bâtiments, équipements... Il estime que cela se passe de commentaires.

Il déplore le copier/coller habituel d'une année sur l'autre de l'opposition, mais estime que c'est leur rôle. Ils lisent leur texte, votent contre, ça s'arrête là. Il regrette qu'ils soient autant coupés de la réalité. Mais, ils auraient peut-être dû cautionner cette gestion et ont donc décidé de quitter la commission des finances. Il ajoute que c'est tellement plus facile ainsi plutôt que de mettre les mains dans le cambouis. Son équipe d'opposition regarde tout cela de loin et ensuite vient contester au niveau du conseil municipal.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'un budget de plus en plus prévisionnel notamment lorsqu'on voit que la masse salariale dépend essentiellement des décisions gouvernementales. On ne sait jamais à l'avance quelles décisions seront prises par le gouvernement ou le futur gouvernement et pour anticiper ces décisions au niveau des salariés, cela s'avère très compliqué.

Concernant le F.P.I.C. Monsieur le Maire précise que si on était bénéficiaires jusqu'à présent, on va devenir contributeurs, sauf qu'à ce jour, le président de l'agglo le lui disait tout à l'heure, rien n'est fixé. On ne sait rien. On ne peut pas avancer la fleur au fusil, et seul l'Etat peut se permettre de ne pas équilibrer son budget et faire payer les collectivités locales et territoriales. Même si tout a été dit sur les contraintes financières, Monsieur le Maire affirme l'envie de la majorité de porter les investissements, comme cela était écrit dans son programme électoral, qui apparemment, est devenu le livre de chevet Mr De Gualy.

Monsieur le Maire assure que la commune est en train de se désendetter, et de produire de l'autofinancement qui permettra cette année de ne pas emprunter, et de démarcher efficacement les banques, lorsque la commune souhaitera emprunter.

Monsieur le Maire cite Jean Jaurès, "aller à l'idéal, mais comprendre le réel". Pour son équipe, l'idéal, le projet, les ambitions sont là, mais le réel ramène sans arrêt aux contraintes financières. Il tient à remercier Delphine Maillot Rigolet ainsi que les services financiers communs de l'agglo, Stéphane Avizou et son équipe pour le travail qui a été fait. C'est grâce à ces derniers si la commune en est arrivée là, même si les augmentations beaucoup plus importantes préconisées n'ont pas tout à fait été suivies.

Monsieur le Maire ne souhaite pas revenir sur l'héritage du précédent mandat ; de grands travaux ont été entrepris, qu'il ne renie pas, mais ils avaient placé la commune dans une situation financière compliquée en terme d'investissement. Il estime nécessaire de le rappeler à l'opposition qui ne participe pas à la commission des finances et se situe loin de tout et ne touche pas du doigt les difficultés financières qui s'imposent. Il aimerait bien avoir les mêmes possibilités financières sans avoir à toucher aux impôts des saint juériens et ne pas leur imposer l'année prochaine une augmentation annuelle de 3,5 €.

Il tient aussi à remercier les services qui font des efforts, bien qu'arrivant à leurs limites parce que tout a été fait : les emprunts démarchés par l'ancienne municipalité ont été renégociés, tout comme les fournitures énergétiques il a été fait en sorte qu'elles soient grandement revues à la baisse. La téléphonie a été mutualisée. Aujourd'hui, Saint-Juéry est la commune qui a le plus mutualisé au niveau de l'agglo. Des groupements d'achats ont également lieu, il va en être question plus tard.

Monsieur le Maire conclut qu'on ne peut faire plus. Ce budget lui paraît à la fois ambitieux car tous les projets raisonnables annoncés vont être mis en route, mais aussi sécurisé et responsable, car il a été fait en sorte que les propositions soient réalisables sans "étrangler" les saint juériens.

DELIBERATION

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Année 2017 - n° 17/38

Service : Finances locales – Subventions attribuées aux associations

Joëlle Villeneuve prend la parole pour insister sur la rigueur qu'a mis la grande majorité des associations à remplir, compléter et renseigner le dossier de demande de subvention mis au point avec Julien Le Roch et Delphine Maillot Rigolet. Tous en ont compris l'importance. Evidemment, dans les commissions concernées, il n'a pas été reconduit, d'une année sur l'autre la même subvention. Il a été pris soin d'analyser les dossiers. Elle ajoute que, personnellement elle a fait un tableau récapitulatif au sein de sa commission dont tous les membres ont eu le compte-rendu, certains, hélas, n'y assistant pas. Ce tableau permet d'avoir une position claire, nette et argumentée face à chaque association.

Pour le secteur culturel, il n'y a pas de grands changements, et le choix a été fait globalement de ne pas toucher aux subventions. Concernant les projets culturels importants comme la gare, ce sont les associations qui vont être les principaux usagers et principaux moteurs de son développement. On pourra, dans quelque temps, en mesurer l'impact non seulement sur la vie culturelle, mais aussi économique et touristique de la ville. Ce sera alors intéressant d'y repenser et peut-être ne plus avoir besoin de voter l'augmentation qui semble gêner l'opposition.

Monsieur le Maire précise à Monsieur Galinié, qu'il bénéficie, en tant que membre de l'Entente Saint-Juéry pétanque, d'une subvention de 2 250 €, et ajoute que l'agglo ne verse aucune subvention aux clubs sportifs.

Il semble pourtant à Monsieur Galinié que des subventions spéciales sont versées, depuis de nombreuses années, et sponsorisent notamment le moto cross de Castelnaud de Lévis ou encore des associations sur Arthès.

Monsieur le Maire pense que Monsieur Galinié confond peut-être avec le Conseil Départemental.

Pourtant, continue Monsieur Galinié, elles étaient versées au nom de la Communauté de Communes de l'albigeois.

Monsieur le Maire rectifie que la Communauté des Communes d'Albi Périphérie n'existe plus depuis une dizaine d'années et que Monsieur Galinié n'a pas du suivre l'évolution de ces versements.

DELIBERATION

Joëlle Villeneuve insiste sur le fait que l'on ne reconduit pas systématiquement chaque année les subventions exceptionnelles.

Elle ajoute que cette année, l'association Jour d'Euf qui s'était vue octroyer une subvention de 5 000 euros l'an passé est un peu en sommeil mais est en train de reprendre des activités différentes et va peut-être pouvoir fêter ses 10 ans dans le courant du mois d'octobre avec un projet pas encore clairement défini.

Elle mentionne également le petit coup de pouce donné à deux chorales qui organisent des temps forts sur la commune et un projet de convention d'objectifs avec Radio Albigeois tant pour la communication que pour sa participation à la journée occitane.

SUBVENTION 2017 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - n° 17/24

Service : Finances locales – Autres subventions

DELIBERATION

CONVENTIONS AVEC L'O.M.E.P.S. - n° 17/25

Service : Commande publique – Convention de mandat

DELIBERATION

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SYNDICAT MIXTE DU SAUT DU TARN - n° 17/26

Service : Finances locales – Autres subventions

Joëlle Villeneuve étant à la fois en charge de la délégation culture et patrimoine, mais aussi Présidente du Syndicat Mixte du Saut du Tarn, c'est Céline Tafelski qui présente cette délibération.

DELIBERATION

CREATION AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS POUR LA CONSTRUCTION D'UN OUTIL MUTUALISE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ENTRE ALBI, ARTHES, LESCURE D'ALBIGEOIS ET SAINT-JUÉRY - n° 17/27

Service : Finances locales – Décision budgétaire

Delphine Maillat Rigolet précise qu'il est nécessaire de créer une autorisation de programme pour la construction de cette usine de production d'eau potable afin d'étaler son paiement sur plusieurs années.

DELIBERATION

Monsieur Galinié déclare, concernant cette délibération, et sans remettre en cause sa création, que son groupe ne comprend pas pourquoi elle est dissociée de la délibération présentée en dernière position dans l'ordre du jour et la mise en indivision du Terrain de Caussels pour laquelle l'étude de faisabilité et la pertinence du lieu n'a pas été démontrée.

Pour ces raisons, son groupe s'abstiendra sur ces deux délibérations.

Monsieur Marty estime au contraire qu'il a été très pertinent de choisir ce lieu. Il pense que si la station avait été ailleurs, elle aurait coûté 2 à 3 millions d'euros de plus, sachant que tous les réseaux d'eau partent de là.

Il pense que le combat a été perdu pour l'ancienne piscine de Caussels au moment où Mr Bonnacarrère a décidé de faire la piscine d'Atlantis sur un autre site. Vu l'état de vétusté de la piscine de Caussels, il ne pouvait subsister deux piscines.

Monsieur le Maire intervient pour préciser qu'il a été le seul Maire, lorsque les premières études ont été faites, à ne pas signer le document qui désignait à l'avance l'emplacement de Caussels.

Toutefois, Monsieur le Maire pense que lorsqu'on construit une usine de traitement de l'eau, et il est allé en visiter quelques unes, lorsqu'il y a une commune très importante avec des petites communes autour, il s'avère évident que pour des raisons économiques, la station doit se situer sur la commune la plus importante, que ce soit au niveau des réseaux, ou de la distribution, tout est déjà en place. Il aurait été impensable de construire une station de traitement des eaux à Saint-Juéry alimentant notamment toute la ville d'Albi.

En terme de pertinence de terrain, il ne sait pas si Monsieur Galinié y a réfléchi beaucoup ou si c'est un mot sorti comme ça, mais la pertinence, en y réfléchissant vraiment, Monsieur le Maire pense qu'il n'y en avait pas d'autre, même s'il n'était pas vraiment pour cet emplacement là. D'autres auraient peut-être pu être envisagés, mais, par rapport au pompage, c'était vraiment le meilleurs choix. En terme de pertinence économique, il fallait que cette usine se situe sur la commune centre.

CREATION AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CREDITS DE PAIEMENTS POUR LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE CULTUREL, EVENEMENTIEL ET ASOCIATIF - n° 17/28

Service : Finances locales – Décision budgétaire

Delphine Maillet Rigolet fait part de l'énorme travail qui a été fourni pour aller à la recherche de subventions. Et notamment au niveau de la D.E.T.R., la préfecture s'engagerait sur un montant avoisinant 450 000 €

DELIBERATION

REGIME INDEMNITAIRE 2017 - n° 17/29

Service : Fonction publique – Régime indemnitaire

Céline Tafelski précise que cette part n'est pas obligatoire, elle vient s'ajouter au salaire que perçoivent les agents de par leur grade, leur échelon et leur indice. C'est ensuite un arrêté individuel qui va fixer, pour chaque agent, le montant de l'indemnité.

Cette délibération est votée annuellement car évidemment le nombre de personnes évolue en fonction des avancements de grade qui sont décidés chaque année.

Elle ajoute que cette délibération est votée pour la dernière année sous cette forme. En effet, le RIFSEEP ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence. Il se divise en deux parties : une indemnité de fonction des sujétions d'expertise qui sera lié à la nature des fonctions et à l'expérience professionnelle de l'agent, et une part optionnelle, un complément indemnitaire individuel, qui viendra récompenser l'engagement professionnel.

Toutefois, le décret d'application n'étant pas encore paru, ce système ne sera pas mis en place immédiatement.

DELIBERATION

PRIME DU PERSONNEL COMMUNAL - n° 17/30

Service : Fonction publique – Régime indemnitaire – Autres avantages

DELIBERATION

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1.1.2017 - n° 17/31

Service : Fonction publique – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Céline Tafelski explique quelques mouvements de personnel. Elle prend l'exemple du service technique où était budgété un technicien principal 1^{ère} classe qui a muté dans une autre collectivité, donc l'effectif pourvu est de 0, cette personne a été remplacée par un contractuel, que l'on retrouve au fond du tableau : agent non titulaire, et dans le grade de technicien. Elle passe également en revue les avancements de grade

DELIBERATION

MONTANT DES CONCOURS DONNES A TITRE GRATUIT A L'ASSOCIATION DES FRANCAS SUR 2016 - n° 17/32

Service : Finances locales – Subvention attribuées aux associations

Emilie Raynal tient à rappeler qu'il existe une convention d'objectifs pour trois ans avec cette association.

DELIBERATION

ACQUISTION D'UNE TONDEUSE - n° 17/33

Service : Domaine et patrimoine –Acquisition

DELIBERATION

Monsieur Marty ajoute que le montant d'achat de la nouvelle tondeuse autoportée s'élèvera à 23 000 €.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE PAPIER ET D'ENVELOPPES - n° 17/34

Service : Domaine et patrimoine –Acquisition

DELIBERATION**MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES - n° 17/35****Service : Institution et vie politique – Exercice des mandats locaux – Indemnités aux élus****DELIBERATION**

Madame Gonzalez prend la parole. Il lui semble qu'il n'y a pas obligation d'appliquer ces hausses préconisées. Dans le contexte actuel, la population se voit infliger une réelle hausse par rapport à la taxe d'habitation et autres taxes, ainsi qu'un blocage de ses revenus. Celui lui semble un peu outrancier, dans la mesure où il n'y a pas d'augmentation des salaires.

Monsieur le Maire riposte qu'elle n'a pas dû écouter, car les salaires ont augmenté, comme augmentent également les indemnités.

Madame Gonzalez répond qu'elle parlait de la population de Saint-Juéry. Tous ne travaillent pas dans la fonction publique.

Monsieur le Maire poursuit et déclare que la démocratie passe par la rémunération des élus. Il estime que la sienne a considérablement diminué, et que c'est certainement celle qui s'est réduite le plus, tout comme celle des adjoints, car la municipalité a voulu une répartition à l'ensemble des conseillers qui travaillent et qui doivent avoir quelque indemnisation par rapport au travail, aux déplacements, aux frais engagés. Il estime qu'ensuite, on peut évidemment faire de la démagogie.

Monsieur De Gualy rejoint Madame Gonzalez et estime que beaucoup de communes en France doivent faire de la démagogie car toutes n'appliquent pas la hausse maximum des indemnités.

Au niveau de la démagogie, Madame Bentata Raucoules lui demande s'il pense qu'il y a beaucoup de communes qui rémunèrent l'intégralité du conseil municipal.

Monsieur De Gualy répète que beaucoup de communes n'appliquent pas la hausse maximale.

"C'est ce que vous faisiez" répond Monsieur le Maire. "Vous n'appliquiez pas de hausse ?"

Monsieur De Gualy répond qu'il n'appartient pas à Monsieur le Maire de juger en 2017 de ce qui a été fait en 2013.

Monsieur le Maire comprend qu'il ne faut pas refaire ce qui a été fait avant.

REDEVANCE ANTENNE RELAIS - n° 17/36**Service : Finances locales – Décisions budgétaires – Tarifs et redevances**

Monsieur le Maire précise que l'association Diocésaine d'Albi, comme sur toutes les églises où sont installées des antennes, a revendiqué la moitié de la redevance, c'est à dire 2 500 € sur les 5 000 € perçus. Il ne pense pas que ce genre d'exploitation continue. L'exploitant quitterait les églises pour se diriger vers un particulier situé en hauteur.

DELIBERATION

Monsieur le Maire remercie ses collègues au nom de la municipalité ainsi que de celui de l'association Diocésaine d'Albi.

SITE DE CAUSSELS – CESSIION DE TERRAINS EN INDIVISION AUX COMMUNES D'ARTHES, DE LESCURE D'ALBIGEOIS ET DE SAINT JUERY EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EAU POTABLE MUTUALISEE - n° 17/37**Service : Domaine et patrimoine – Acquisition****DELIBERATION****Questions diverses**

Monsieur De Gualy intervient sur une situation de décharge publique, qui donne de la commune une image désastreuse, et qui se situe entre la voie ferrée et la rue Jean Mermoz, plus précisément entre l'entreprise Ballario et l'ancienne Panetière et où se trouve notamment un camion.

Il qualifie cela de déplorable et propose de faire passer quelques photos.

Monsieur le Maire intervient et précise qu'il possède déjà tout un tas de photos, et que son équipe a dû y aller au moins une centaine de fois. Il lui paraît de toute façon très difficile d'entrer sur un terrain privé pour se débarrasser d'un véhicule suspect.

Monsieur De Gualy demande quelle suite va être donnée à cet état de fait, notamment en prévision de la journée nature du 8 avril, sur laquelle on communique beaucoup. La population, qui est très nombreuse ce jour-là, profite, tout comme lui, de cette magnifique allée.

Monsieur le Maire pense qu'il n'y avait pas beaucoup d'efficacité dans la municipalité précédente, car cette décharge date déjà d'environ 5 ou 6 ans.

Il ajoute qu'il est très difficile d'intervenir sur un terrain privé. Au delà des photos il invite Monsieur De Gualy à aller voir le soir ce qui se passe dans ce fourgon. Au delà de la gêne que cela peut occasionner aux gens qui passent, on trouve là des trafics de drogues en tous genres. C'est dire qu'il y a un moment que l'affaire est suivie et qu'elle est très compliquée.

Monsieur Grialou prend la parole pour préciser qu'il est en contact avec le commissariat. Comme dit précédemment, il s'agit d'un terrain privé. Le fait qu'il se passe certaines choses à l'intérieur de ce fourgon, est peut-être le seul moyen qu'il y aura de le faire expulser. A l'époque où il a été mis dans ce terrain, il y avait derrière une haie de ronces et il ne se voyait pas et maintenant que les alentours ont été nettoyés, on l'aperçoit quand on passe sur le chemin. L'affaire est en cours d'organisation, et Monsieur Grialou attend la réponse du commissariat.

Monsieur Fabre intervient pour préciser que Valérie Espié du quartier Montplaisir lui a adressé un mail ainsi qu'à plusieurs autres élus auquel il a répondu que cette affaire était en cours depuis très longtemps et qu'il était difficile d'intervenir sur un terrain privé.

Monsieur le Maire fait observer qu'il rencontre tous les mois Mr Panazio, Directeur départemental de la sécurité publique, avec lequel il balaie l'ensemble des situations difficiles de Saint-Juéry. Et, même si ça n'est pas la principale, ils ont parlé de ce fourgon, et sont allés le voir sur place bien des fois. Malheureusement, ils ne peuvent pas se permettre de faire intervenir la fourrière pour embarquer ce camion. Et d'ailleurs, si cela continue ainsi, il ne restera bientôt plus rien car certains partent avec une porte, une fenêtre, et bientôt les clés...

Il approuve les dires de Monsieur Grialou, en ce sens que Réseau Ferré de France a nettoyé la voie qui longe cette propriété et a mis de ce fait en évidence ce fourgon qui se trouvait là. Il insiste sur le travail fait depuis pas mal de temps et espère avoir des résultats d'ici peu. Il en déduit que le jour où l'on ne verra plus ce camion prouvera que les services ont abouti.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Marcel Peyronie des Avalats.

Ce dernier indique que les cloches de l'église des Avalats ne fonctionnent pas très bien. Après renseignements pris auprès de Monsieur Tayac, qui, à l'époque avait fait le nécessaire, il pense qu'il faudrait peut-être les huiler.

Monsieur le Maire a bien pris note.

Un arbre s'est cassé en deux avec le vent à côté de l'emplacement handicapé pour les pêcheurs. Il précise que cet arbre est un saule. Lorsqu'on sait que ce sont les saules qui tiennent les rives il demande au service technique et notamment aux espaces verts de sauver ce qui reste de cet arbre.

Monsieur Marty avoue qu'il n'y connaît rien en saules, mais qu'il va demander au service technique d'aller voir ce qu'il en est et de s'en occuper rapidement.

Le saule tenant le sol, Monsieur le Maire ironise qu'il faut absolument le sauver si c'est possible.

Monsieur Peyronie désire parler ensuite de la route qui arrive de Saint-Juéry vers les Avalats et qui devient de plus en plus dangereuse avec "les fadas" qui roulent de plus en plus vite. Il pense qu'il serait plus judicieux que cette route soit limitée à 70 km/h tout du long, et lorsqu'on est à Garine il reste très peu de distance jusqu'à l'entrée des Avalats.

C'est au Conseil Départemental qu'incombe cette partie de la route et Monsieur le Maire leur a déjà fait une demande il y a 2 ans environ. La réponse a été négative car en fait c'est toute la vallée jusqu'à Ambialet qu'il faudrait réglementer à 70 km/h, ainsi que la route de Villefranche carrément jusqu'aux 4 Chemins. C'est compliqué car ce n'est pas la Mairie qui maîtrise.

Monsieur le Maire ajoute qu'il n'est pas persuadé que lorsque les automobilistes voient un panneau 70 ils règlent la correspondance sur leur vitesse. Pour preuve dans les rues du centre où l'on doit rouler à 30, la vitesse est plus

proche des 40, 50 voire 60, malheureusement. Des ralentisseurs ont été mis à la sortie d'Atout Fer et des Laminaires (repris par des russes), et on va sécuriser un peu plus cette sortie-là.

Monsieur le Maire reconnaît que Les Avalats sont très en demande de ralentissement, mais c'est le cas aussi pour les grands axes, notamment sur l'avenue Jean Jaurès et la route de Montplaisir.

Monsieur Peyronie assure que lorsqu'il rentre aux Avalats et qu'il est suivi, le 30 est respecté.

Monsieur le Maire préconise aussi la solution des contrôles de vitesse, mais plaisante que la dernière fois, seuls des Avalatois ont été verbalisés.

Monsieur Peyronie poursuit avec les ralentisseurs devant Atout Fer. Certaines personnes se sont trouvées face à des véhicules roulant complètement à gauche.

Monsieur le Maire demande que peut faire la Mairie contre ce genre de comportement. Chaque fois qu'un changement intervient, que ce soit un nouveau sens de circulation, un nouveau panneau : stop, cédez le passage, sens interdit ou ralentisseurs, des échanges sont faits avec la police qui donne son avis. Si Monsieur Peyronie a des solutions, Monsieur le Maire veut bien les entendre.

Monsieur Peyronie répond qu'il n'est pas contre les ralentisseurs, il trouve juste bizarre de se trouver face à des véhicules qui se trouvent à gauche lorsqu'on roule à 50 km/h.

Monsieur le Maire pense que, même si certains iront toujours plus vite et essaieront de contourner les obstacles, ces ralentisseurs sécurisent un peu la sortie d'Atout Fer et font ralentir les gens.

Monsieur Peyronie parle ensuite des personnes habitant après le complexe sportif de l'Albaret qui le plaignent de la vitesse dans les virages. Il pense qu'il devait y avoir à l'époque de lignes blanches ou des pointillés qui n'ont pas été repeints.

Même si ça n'est pas une raison, Monsieur le Maire s'étonne car il doit y avoir environ une dizaine de maisons après le complexe sportif.

Monsieur Peyronie précise que c'est une personne rencontrée sur le marché qui lui a demandé de sécuriser avec des pointillés cette partie du chemin de l'Albaret.

Monsieur le Maire raconte l'anecdote d'une personne, rentrant de boîte de nuit, qui est allée en déposer une autre au bout du chemin de l'Albaret, et qui sur le retour a défoncé le mur de chez Mr Orteu, à croire que ce soir là le mur avait traversé la route !

Pour conclure, Monsieur Peyronie demande à Monsieur le Maire s'il compte faire un bilan de mi-mandat.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative. Ce bilan a été fait en interne, et il ne le pense pas si mauvais que ça. Il devrait aussi passer dans la presse, et à la radio car il a été notamment contacté par 100 % qui désire faire un peu le point. Mais Monsieur le Maire assure que les élus en seront les premiers informés.

Il remercie l'assemblée et souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 21h 30.

Décisions prises en vertu de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités territoriales :

Décision n° 17/8

Le Maire de la Commune de SAINT-JUÉRY,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Saint-Juéry,

VU la proposition de contrat de La Poste concernant la distribution et la relève du courrier à domicile, place de la Mairie,

Vu la décision du Maire n° 15 du 13 mai 2016,

Considérant qu'il convient de modifier le contrat en date du 3 mai 2016 par un avenant,

- DECIDE -

Article 1 : Un avenant au contrat "COLLECTE PRIMO" sera signé avec La Poste dont le siège social est situé 44, boulevard de Vaugirard 75757 PARIS CEDEX 15, afin d'anticiper le commencement du contrat initial au 22 mars 2017 au lieu du 3 avril 2017.

Article 2 : Le montant annuel à engager est de 1 135,38 € HT. pour l'année 2017, et sera prélevé sur les crédits du budget de la ville. Il prendra effet le 22/03/2017. Il pourra être reconduit chaque année au 1^{er} janvier, pour un montant en année pleine de 1 440 € H.T. par an.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune, Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision n° 17/9

Le Maire de la Commune de SAINT-JUERY, Conseiller Départemental,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Saint-Juéry,

VU la proposition présentée par la société ERMHES pour le contrat d'entretien d'un élévateur handicapés installé à l'espace Victor Hugo dans les locaux des Francas,

VU que le contrat d'entretien conclu le 2 novembre 2013 arrive à échéance en date du 31 décembre 2016,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la maintenance annuelle afin de vérifier et de maintenir ce matériel en bon état de fonctionnement et garantir la sécurité des usagers;

- DECIDE -

Article 1 : Il sera conclu un nouveau contrat avec la société E.R.M.H.E.S. dont le siège social se situe 23, rue Pierre et Marie Curie BP 20408 35504 VITRE, pour la maintenance d'un élévateur handicapés installé à l'espace Victor Hugo à SAINT-JUERY, afin d'assurer un entretien normal de ce matériel et destiné à le maintenir en bon état de fonctionnement et pour garantir la sécurité des usagers.

Article 2 : Le montant annuel de la dépense à engager au titre de ce contrat est de 669,97 € H.T. pour la première année. Cette dépense sera réglée sur les crédits prévus au budget primitif de l'année au compte 6156.

Article 3 : Le prix sera révisé pour les années suivantes selon la formule suivante :

$P=PO (0.15 + 0.65(ICHT-IME1 / ICHT-IME0) + 0.20(FSD21 / FSD20))$

ICHT-IME : valeur de l'indice du coût du travail tous salariés, charges salariales comprises

FSD2 : frais et service divers 2

Derniers indices parus à la date de révision.

Article 4 : Ce contrat est conclu pour une période de 1 an, à compter du 1^{er} janvier 2017, il sera reconduit tacitement, par période de 1 an, sans que sa durée totale n'excède 5 ans. Il pourra être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'un mois donné par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune, Monsieur Le Trésorier d'Albi Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision n° 17/10

Le Maire de la Commune de SAINT-JUERY, Conseiller Départemental,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Saint-Juéry,

VU la proposition faite par l'association des Maires et Elus locaux du Tarn qui permet à la collectivité d'avoir un accès au portail de la fiscalité locale au travers du prestataire FININDEV, société d'expertise en finances publiques à Montpellier,

Considérant qu'il est nécessaire pour la collectivité d'avoir connaissance des données fiscales pour lui permettre la réalisation d'observatoires fiscaux,

- DECIDE -

Article 1 : Il sera signé une convention donnant l'accès à la collectivité au portail de la fiscalité, avec l'association des Maires et Elus locaux du Tarn, dont le siège se situe au 188 rue de Jarlard 81000 ALBI.

Article 2 : Le montant à engager au titre de cette dépense est de 100 € T.T.C. pour la 1^{ère} année à régler auprès du prestataire FININDEV. Les années suivantes un montant de 50 € TTC sera à régler à l'association des Maires et Elus locaux du Tarn pour couvrir une partie des coûts de fonctionnement et de maintenance du service.

Article 3 : La convention est signée pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction pour une durée égale.

Article 4 : Les montants à engager au titre de ces dépenses seront imputés sur les crédits du budget de la ville.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune, Monsieur Le Trésorier d'Albi Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision n° 17/11

Le Maire de la Commune de SAINT-JUERY,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de Saint-Juéry,

VU qu'il convient de faire procéder, dans le cadre de la démarche HACCP, à la détection, la destruction et la prévention des parasites dénommés "nuisibles", les souris, les mulots, les surmulots, les rats noirs, à la cuisine centrale René Rouquier, à la cuisine satellite Marie Curie et à la crèche,

VU que le contrat en date du 28 novembre 2014 arrive à échéance au 31 décembre 2016, il convient de le renouveler,

Considérant que la société ISS Hygiène & Prévention propose un nouveau contrat de sani-prévention intéressant d'un point de vue économique,

- DECIDE -

Article 1 : Il sera conclu un contrat de sani-prévention, dans le cadre de la démarche HACCP, de détection, de destruction et de prévention des parasites dénommés "nuisibles", les souris, les mulots, les surmulots, les rats noirs, à la cuisine centrale René Rouquier, à la cuisine satellite Marie Curie et à la crèche, avec la société ISS Hygiène & Prévention dont l'agence de Toulouse est situé 10, avenue de Larrieu 31100 TOULOUSE.

Article 2 : Le montant annuel à engager au titre de cette dépense est de 596,15 € H.T., soit 715,38 € T.T.C. (prix valeur 2017 TVA en sus au taux légal) et sera imputé sur les crédits du budget de la ville. Ce contrat sera établi pour une durée d'un an et se renouvellera par tacite reconduction pour une même durée sauf dénonciation par l'une des parties au moins un mois avant l'expiration de la période en cours.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune, Monsieur le Trésorier d'Albi-Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.